



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 2 JUIN 2026 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73100 AIX-LES-BAINS**

Présents :

1	AIX-LES-BAINS	BERETTI Renaud	Départ après la délibération n° 48
2	AIX-LES-BAINS	FRUGIER Michel	Départ après la délibération n° 40
3	AIX-LES-BAINS	GUIGUE Thibaut	
4	AIX-LES-BAINS	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Pouvoir de Michel FRUGIER à partir de la délibération n° 41
5	BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc	
6	BRISON-SAINT-INNOCENT	CROZE Jean-Claude	
7	CHINDRIEUX	BARBIER Marie-Claire	
8	CONJUX	POCHAT Nathalie	Pouvoir de Christiane CARRIER
9	DRUMETTAZ-CLARAFOND	BEAUX-SPEYSER Danièle	
10	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François	
11	GRÉSY-SUR-AIX	MAITRE Florian	
12	LA BIOLLE	NOVELLI Julie	Départ après la délibération n° 38
13	LA CHAPELLE-DU-MONT-DU-CHAT	MORIN Bruno	
14	LE BOURGET-DU-LAC	MERCAT Nicolas	
15	MÉRY	FONTAINE Nathalie	Pouvoir de Julie NOVELLI à partir de la délibération n° 39
16	MONTCEL	HUYNH Antoine	
17	MOTZ	CLERC Gérard	
18	MOUXY	MORET Jean-Paul	
19	RUFFIEUX	ROGNARD Olivier	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN
20	SAINT-OFFENGE	GRELLIER Jean-Marc	
21	SAINT-OURS	ALLARD Louis	
22	SERRIÈRES-EN-CHAUTAGNE	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
23	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude	
24	TRÉVIGNIN	CHAPUIS Nicolas	
25	VIVIERS-DU-LAC	MONANGE Myriam	
26	VOGLANS	MERCIER Yves	



Absents excusés :

SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE

DILLENCHNEIDER Gérard

PUGNY-CHATENOD

CROUZEVIALLE Bruno

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 26 mai 2026, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 22 projets de délibérations

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 26 présents et 2 procurations

Florian MAÎTRE est désigné secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 39 Année : 2026

Exécutoire le : 10 JUIN 2026

Publiée / Notifiée le : 10 JUIN 2026

Visée le : 10 JUIN 2026

EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS

Réhabilitation du sol sportif du gymnase Carole Montillet à Entrelacs - Demandes de subvention

Grand lac dispose de la compétence d'exploitation des équipements sportifs d'intérêt communautaire. Outre Aqualac, six gymnases sont concernés à savoir la Halle Marlioz (G1, G2, G3, G4), le gymnase Garibaldi d'Aix-les-Bains et le gymnase Carole Montillet d'Entrelacs.

A ce titre, Grand Lac souhaite effectuer des travaux dans le Gymnase Carole Montillet situé à Entrelacs, afin de remplacer le sol sportif devenu très accidentogène et permettre sa remise aux normes.

Essentiellement utilisé par les élèves du collège Jacques Prévert d'Entrelacs, le gymnase est également mis à disposition de certaines associations sportives comme le handball, le volley, le tennis, le club d'escalade et le service Enfance Jeunesse de la Ville.

Le projet consiste à déposer le sol existant et fournir un sol de type TARAFLEX. De même, les terrains seront inversés afin de permettre une meilleure circulation dans les espaces, les tribunes fixes déposées et remplacées par des tribunes mobiles, et le matériel sportif remis aux normes (poteaux de badminton, ancrage au sol pour les agrès de gymnastique, poteaux de volley, ...).

Le coût des travaux est estimé à 124 755 € HT (149 706 € TTC).

Il est proposé de déposer un dossier de demande de subventions auprès du Département au titre de l'aide aux équipements sportifs utilisés par les collèges, pour un montant estimé à 63 625 € (soit 51% du coût prévisionnel HT du projet).

Le reste à charge pour Grand Lac, sous réserve de l'obtention de ces subventions, serait donc de 86 081 € TTC.

Il est également proposé d'autoriser Monsieur le Président à déposer ce dossier auprès de tout autre organisme susceptible de financer ce projet.

Les crédits seront proposés au budget 2026 au chapitre 21 sur l'opération 127-05.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport.
- AUTORISE Monsieur le Président à déposer un dossier de demande de subventions auprès du Département, et le cas échéant auprès de tous autres organismes susceptibles d'accompagner la réalisation du projet.

- Délégués en exercice : 31
- Présents : 25
- Présents et représentés : 28
- Abstentions :
- Votants : 28
- Pour : 28
- Contre :
- Blancs :
- Nuls :

Aix-les-Bains, le 2 juin 2026

Le Président,
Renaud BERETTI

Le secrétaire de séance,
Florian MAÎTRE



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 39 : Réhabilitation du sol sportif du gymnase Carole Montillet à Entrelacs - Demandes de subvention

Date de transmission de l'acte : 10/06/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 10/06/2026

Numéro de l'acte : d5931 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20260602-d5931-DE

Date de décision : 02/06/2026

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Demandes de subventions

